



S'inscrire en doctorat

Le doctorat est préparé dans une école doctorale accréditée, au sein d'une unité de recherche reconnue à la suite d'une évaluation nationale.

Le doctorat est réalisé sous la responsabilité d'un·e directeur·rice de thèse rattaché·e à une école doctorale accréditée, ou dans le cadre d'une co-direction. L'inscription au doctorat est prononcée par le·la chef·fe d'établissement sur proposition du·de la directeur·rice de l'école doctorale, après avis du·de la directeur·rice de thèse et du·de la directeur·rice de l'unité de recherche. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale. L'inscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire.

Pour être inscrit·e en doctorat, le·la candidat·e doit être :

- titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master,
- avoir un projet de recherche qui s'inscrit dans les axes thématiques de l'une des unités de recherche rattachées à l'école doctorale. Ce projet doit être cohérent avec la formation initiale. L'accord préalable d'un·e directeur·rice de thèse prêt à encadrer le travail, et celui du directeur du laboratoire dont ce dernier est membre, sont nécessaires.

Durant la préparation de sa thèse, le·la doctorant·e est pleinement intégré·e à l'unité de recherche.

Fichiers associés

[Le livret du Doctorat](#)